



<p>Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales BCEP 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p> <p>N° NOR AGRS1612656C</p>	<p>Note de service</p> <p>SG/SRH/SDDPRS/2016-423</p> <p>24/05/2016</p>
--	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2016

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction modifie :

SG/SRH/SDDPRS/2016-383 du 03/05/2016 : Concours externe et interne pour le recrutement des techniciens de formation et de recherche relevant du ministre chargé de l'agriculture.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Avancement de la date des épreuves du concours externe pour le recrutement des techniciens de formation et de recherche relevant du ministre chargé de l'agriculture.

Destinataires d'exécution

DRAAF - DAAF - DREAL
 DDT(M) - DD(CS)PP
 Établissements d'enseignement technique agricole
 Établissements d'enseignement supérieur agricole
 FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM
 IFCE – IGN – ONF - IRSTEA
 Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

Résumé : L'épreuve écrite d'admissibilité du concours externe pour le recrutement des techniciens de formation et de recherche qui devait se dérouler le 20 septembre 2016 est avancée au 13 juillet 2016. L'épreuve orale du concours externe se déroulera à partir du 10 octobre 2016.

Textes de référence :Décret n° 95-370 du 6 avril 1995 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Arrêté du 29 avril 2005 fixant la liste des branches d'activités professionnelles et des emplois types des établissements publics d'enseignement supérieur agricole relevant du ministre chargé de l'agriculture et de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

Arrêté du 17 août 2005 modifié relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture.

Décret n° 2012-1139 du 9 octobre 2012 modifiant le décret n°95-370 du 6 avril 1995 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche.

La note de service SG/SRH/SDDPRS/N2016-383 du 3 mai 2016 relative au concours externe et interne pour le recrutement des techniciens de formation et de recherche du ministre chargé de l'agriculture est modifiée comme suit :

L'épreuve écrite d'admissibilité du concours externe est avancée au 13 juillet 2016.

L'épreuve orale du concours externe se déroulera à partir du 10 octobre 2016.

Le Chef du Service des ressources humaines

Jacques CLÉMENT